

Avis d'impôt établi en 2023



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PARIS 14E
29 RUE DU MOULIN VERT
75675 PARIS CEDEX 14

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) :
Déclarant 2 (C) :
Référence de l'avis :
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

Numéro FIP :
Numéro de rôle :
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement :

Identifiant service :

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP PARIS 14E
SAID 2
29 RUE DU MOULIN VERT

75675 PARIS CEDEX 14

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

5 713,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre	2023 :	1 428,00 €
26 octobre	2023 :	1 428,00 €
27 novembre	2023 :	1 428,00 €
27 décembre	2023 :	1 429,00 €

Compte qui sera débité :

Identifiant de la banque :
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat :

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2023.

Revenu fiscal de référence : 97 111
Nombre de parts : 2,00

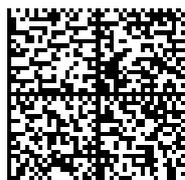
Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance :

Déclarant 2 - Nom de naissance :



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	78126	23383	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0		
Total des salaires et assimilés ²	78126	23383	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 7813	- 2338	
Salaires, pensions, rentes nets.....	70313	21045	91358
Revenu brut global.....			91358
Revenu imposable.....			91358
Revenus et plus-values étrangers imposables au barème en France ¹³			16945
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			14595
Impôt avant réductions d'impôt.....			14595
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Dons aux oeuvres.....	500	500	330
Crédit d'impôt sur rev. étrangers ¹³	16945	2707	2707
Total des réductions d'impôt ²⁰.....			- 3037

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net..... 11558

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³: 11558
 Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus : - 5845

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :..... 5713

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER 5713

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵..... **97111**

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 1	6392
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets		5753

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2021.....	9359	8228
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	0	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 5245	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 7607	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16966	= 12342

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 12,65%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.